

Rapport de synthèse au sujet de l'enquête publique n°E 21000059/13 relative à la demande d'autorisation formulée par la société LINDE France en vue de la modification des conditions d'exploitation et des capacités de stockage de matières dangereuses sur son site existant de Berre l'étang.

Préambule : le rapport de synthèse a pour objet de permettre au responsable du projet d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public ayant participé à l'enquête. Il doit être concis, objectif, impartial et complet.

Prévue par l'arrêté n° 2020-303-A du 10 juin 2021 et suivi par l'avis d'enquête publique du même jour, celle-ci a débuté le 02 juillet 2021 et s'est terminée le 30 juillet 2021 elle comportait 6 permanences trois à Berre l'étang les 2,12 et 30 juillet 2021 et trois à Rognac les 5,9 et 26 juillet 2021. Trois permanences n'ont pas reçu de public. Deux à Rognac et Une à Berre l'étang.

Les 8 rencontres lors des trois permanences avaient lieu suite à prise de rendez-vous conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 du Préfet des Bouches du Rhône et ont donné lieu à 1 entretien le 02 juillet 2021 à Berre l'étang : Madame Scialdine ; 4 entretiens le 26 juillet à Rognac : Monsieur Siméon, M. Costantino, M. et Mme Roby, M. et Mme Bossy ; enfin 3 entretiens à Berre l'étang le 30 juillet 2021 : Madame Doret pour l'association Nosta mar, Mme Gérard et Mme Hiltzer.

Conformément à l'arrêté sus cité, une adresse était proposée au public afin qu'il adresse officiellement ses observations, propositions, suggestions, commentaires sur le site de la Préfecture des Bouches du Rhône : pref-ep-linde-berre@bouches-du-rhone.gouv.fr. neufs courriels ont été envoyés à cette adresse quatre émanant d'associations : Nosta mar (3) et Brets barjaquets (1) ; quatre de particuliers : Monsieur Grebert , Mesdames Rubert, Burdet, Doret et un d'une collectivité territoriale : commune de Rognac.

Enfin, l'arrêté prévoyait qu'un courrier postal pouvait être envoyé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Berre l'étang. Il n'y a eu aucun courrier postal.

Votre société Linde a été destinataire des remarques notées dans le registre de chaque commune concernée à l'issue de chaque permanence.

Votre société Linde a pu prendre directement connaissance des mails envoyés sur le site dédié.

En ce qui concerne les questions posées, elles reposent principalement sur la pollution, les nuisances sonores et olfactives liées à l'air ainsi que sur le trafic routier consécutif à l'augmentation des rotations de camions sur le site de l'usine. Le tout dans un contexte industriel et environnemental décrit comme très dense.

D'autres questions portent sur l'emploi, la sécurité incendie, l'ajout de monoxyde de carbone, l'utilisation du terme négligeable -paraissant peu scientifique et éludant les problèmes pour un interlocuteur – le plan de prévention des risques technologiques (P.P.R.T.) étant aussi cité comme référence et à propos de sa modification éventuelle pour laquelle une information devrait être apportée. On peut ajouter qu'on été abordés à chaque entretien, l'un ou les grands accidents industriels depuis Toulouse en 2001, Rouen, Beyrouth, Berre (incendie de Lyondell Basell) pour résumer les écrits des divers personnes s'étant présentées lors de mes permanences.